

Noisy-le-Roi, le 16/09/2019

COURRIER D'INFORMATION AUX RIVERAINS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Noisy-le-Roi a entrepris le réaménagement de la Place de la Quintinie et des voies qui la desservent afin de sécuriser l'accès des élèves au collège et d'améliorer la gestion des différents flux de circulation.

Les travaux exécutés durant la période estivale ont permis la réalisation du nouveau du collège, des circulations piétonnes, et des zones de stationnement pour les bus scolaires et les taxis.

La voie de circulation douce reliant le collège au Chemin du Cornouiller est également opérationnelle. Elle permet aux parents de déposer leurs enfants sur la zone de stationnement située le long de la voie ferrée, pour qu'ils rejoignent le collège en toute sécurité.

Durant les travaux, une signalétique a été mise en place pour inciter les parents à utiliser les parkings du Chemin du Cornouiller et de l'avenue des Moulineaux qui sont à proximité.

Dans un second temps, afin d'améliorer la liaison routière entre Noisy-le-Roi et Bailly, un aménagement va être réalisé sur l'ensemble de la voirie (chaussée et trottoir) depuis la place de la Quintinie jusqu'à l'entrée de la crèche de Bailly.

Le déroulement des travaux est planifié comme suit :

- **Dernière semaine de septembre** : Pose des bordures et caniveaux entre l'entrée du parking de la résidence du Verger du Roi et le 16 avenue de Chèvreloup. L'entrée du parking sera également traitée en enrobés
- **Fin septembre-début octobre** : Travaux préparatoires sur le trottoir le long du collège à partir de l'aire de livraison jusqu'à Bailly (démolition et remplacement des bordures et caniveaux)
- **A partir de la deuxième semaine d'octobre** : traitement du trottoir du 16 avenue de Chèvreloup jusqu'à Bailly. A cette date il sera possible de stationner entre l'entrée du parking de la résidence et le 16 avenue de Chevreloup.

Pour le traitement de la chaussée, qui sera réalisé d'ici la mi-décembre, la planification est en cours pour préciser les deux journées qui nécessitent la mise en œuvre d'équipes et de matériels spécifiques. La fin du chantier est attendue pour la fin de l'année.

Durant toute cette période, une circulation alternée est mise en place et des interdictions de stationnement ponctuelles, au droit des travaux, seront nécessaires.

Veuillez agréer, Mesdames Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,

Marc TOURELLE